

Coller ci-dessous l'étiquette code barre correspondant à l'épreuve

G3 - 00112



268-00-492648

HEC_AEHE

Date : 12/5/2015

Epreuve / Sous épreuve : ESH HEC Paris

Code Epreuve : 268

Nombre de copies supplémentaires :

Note

attribuée :

15

Sujet : institutions et développement depuis le début du XIX^e siècle.

En novembre 2014, la Chine dépasse le PIB des Etats-Unis (en parité de pouvoir d'achat). Tandis que le PIB par habitant de la Chine atteignait à peine 300 dollars en 1980, il atteint aujourd'hui plus de 7000 dollars ; cette progression fulgurante est le fruit d'une croissance forte sur trois décennies d'affilée. Peut-on toutefois qualifier cette évolution de développement ?

Il convient en effet de distinguer croissance et développement, dans la mesure où le développement peut être vu comme une réaction améliorée de la croissance, c'est-à-dire à la fois comme un accroissement de la quantité de richesses, condition nécessaire mais non suffisante, mais aussi comme une amélioration du bien-être de la population (ce qui comprend notamment l'accès aux soins, à l'éducation, etc). Les pays européens (plus particulièrement l'Europe Occidentale) et les Etats-Unis sont des exemples de pays développés. On peut assimiler leur développement ancien à la qualité de leurs institutions, c'est-à-dire à l'ensemble des lois, des droits civiques, des administrations d'un

pays. Ainsi, le système de brevets, le droit de propriété ou les grandes écoles sont des institutions ayant émergé très tôt (dis le XVIII^e siècle) dans les pays avancés. Faut-il faire une causalité de la corrélation entre institutions de qualité et développement ?

Ceci reviendrait à considérer qu'il existe un ensemble institutionnel favorable au développement, et ce quel que soit le contexte économique ou historique ; en suivant cette idée, les pays les moins avancés* devraient adopter les mêmes institutions que celles que les pays développés ont adoptées au XVIII^e siècle (ou au XIX^e). De même, cela signifierait que les évolutions de l'économie mondiale ne devraient pas passer à un changement des institutions, ce qui est critiquable. On peut au contraire considérer que les institutions favorables au développement varient selon les périodes, et qu'il peut être difficile d'évaluer avec précision quelles sont les meilleures institutions.

Ainsi, existe-t-il des institutions favorables au développement en tous temps et en tous lieux ou vaut-il mieux distinguer les périodes historiques pour trouver les meilleures institutions ? Existe-t-il réellement un lien de causalité entre institutions et développement économique ?

En vu des réussites des pays avancés, il apparaît qu'il existe un ensemble institutionnel qui a favorisé le développement de premiers pays industrialisés et peut encore aujourd'hui pousser celui des PMA (I). Cependant, il semble qu'il soit difficile de préciser quelles institutions sont les plus favorables, et qu'aujourd'hui le développement ait changé de nature, rendant obsolètes certaines

*PMA

institutions (II). Enfin, une analyse plus pointue de l'histoire économique permettrait nous amener à renverser la causalité, c'est-à-dire à étudier dans quelle mesure le développement ne serait pas le préalable à l'émergence de meilleures institutions (III).

L'analyse des premiers pays industrialisés permet d'observer de manière précise certaines institutions dont l'émergence a pu être un préalable au développement économique de ces pays. Une comparaison à la période contemporaine (depuis la Seconde Guerre mondiale) semble confirmer l'idée que ces institutions peuvent encore pousser la croissance des PMA (et par la suite, leur développement). Il apparaît que le respect des droits fondamentaux (1) et l'institutionnalisation du marché (2) sont des préalables nécessaires au développement.

La Grande Bretagne est pionnière dans la mise en place du système de droits modernes : dès les années 1680, le Bill of Rights est voté, posant les premiers principes des droits de l'homme tels qu'ils seront définis en 1789 en France. Elle est aussi la première à se doter d'un système de brevets afin d'encourager les innovations (l'exemple le plus connu étant celui de James Watt). Dans un tel contexte, le droit de propriété étant respecté et l'innovation récompensée, il n'est pas surprenant que le Royaume-Uni ait été le premier pays industrialisé d'Europe. Ainsi, il apparaît que l'État de droit soit une institution nécessaire au développement, une idée qui est

plutôt,
entre
l'Etat

développé par North dans son ouvrage The Rise of the Western World (1973). Cette idée est encore valable pour le développement des pays les moins avancés dans la période contemporaine ; on conçoit bien que les Etats où la corruption est institutionnalisée et où l'Etat* ne respecte pas strictement la loi ne sont pas propices au développement. Ainsi, au Brésil, le récent scandale touchant Petrobras, l'entreprise publique d'exploitation pétrolière, ne peut manquer de donner une image très défavorable du pays aux investisseurs étrangers, et pousser sans doute les entrepreneurs du pays à la recherche de rente plus qu'à l'innovation productive. On peut alors parler de "crony capitalism" (ou capitalisme d'ententes, sans entendre entre l'Etat et certaines entreprises), pour reprendre l'expression de Baumol dans Entrepreneurship: Productive, Unproductive, Destructive (1990).

En plus de l'Etat de droit, les pays d'Europe Occidentale ont créé un ensemble d'institutions afin de faciliter le développement du marché pouvant être copiés par les pays en développement. Ces institutions reposent sur l'idée que la croissance, dans le développement ne peut provenir que de l'accroissement de la concurrence, facteur à la fois de progrès technique et d'enrichissement collectif par le mécanisme des économies d'échelle (ici, la référence est l'ouvrage fondateur d'Adam Smith, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations (1776)). Les Etats européens ont ainsi institutionnalisé le marché en mettant en place des monnaies nationales (dont les cours étaient fixés sur l'or et l'argent, du moins jusqu'à la Première Guerre mondiale, afin de garantir une certaine stabilité), ce que Palanzy

souligue dans la grande transformation (1944). Il semble là aussi que le marché n'ait pas perdu de ses vertus dans la période récente, au vu du développement des dragons d'Asie (Hong-Kong, Taïwan, Singapour et la Corée du Sud), qui sont tous quatre des économies de marché.

L'institutionnalisation du marché est aussi passée par la naissance, en Europe et aux États-Unis, des grandes écoles. En effet, l'objectif initial de ces écoles était de fournir l'industrie en ingénieurs qualifiés, dont le rôle fut central au moment de la Révolution industrielle, avec notamment l'exemple du rail. L'École Polytechnique est née en 1794 dans cet esprit. Ce développement, que Mokyr qualifie dans The Gifts of Athena (2001) d'institutionnalisation du progrès technique, a aussi été (probablement) facilité par l'émergence d'un système de brevets, devant inciter l'innovation en permettant à l'entrepreneur une sorte de monopole avant que son innovation ne soit rendue obsolète par un concurrent (J.A. Schumpeter voit dans ce processus le fondement même de la croissance économique, ce qu'il défend dans sa Théorie de l'évolution économique (1911)).

Toutefois, s'il est concevable que le système de brevets ait eu un rôle non négligeable dans le démarrage de la croissance aux XVIII^e et XIX^e siècles (ce qui est contestable), il semble que le système de brevets ne soit pas nécessairement un garant de l'efficacité économique, et que quand bien même il favoriserait la croissance, il pourrait en réalité être un frein au développement dans la mesure où il contribuerait à créer des inégalités insurmontables. Ainsi, certaines institutions au premier abord

favorable au développement pouvaient en réalité lui nuire. Il semble falloir aborder la question avec plus de circonspection.

*

* *

En réalité, si l'idée que certaines institutions pouvaient favoriser le développement n'est pas sans fondement, tant théoriquement qu'empiriquement, il apparaît qu'il n'existe aucune règle générale sur la conduite que doivent tenir les pays cherchant à se développer car c'est une tâche difficile. En effet, certaines institutions ayant été favorables au développement au XIX^e siècle peuvent lui nuire au XX^e siècle (1), ce qui nous amènerait à nous interroger sur les différences de modes de développement selon le temps (2).

Lorsque James Watt dépose en 1789 un brevet protégeant sa première esquisse de la copie, il empêche en réalité ses concurrents d'utiliser une idée qui aurait pu leur venir sans avoir prêté une quelconque attention aux travaux de Watt. De ce fait, l'innovation dans ce domaine est quasiment nulle jusqu'à l'expiration du brevet (en 1802), alors qu'elle reprend à un rythme rapide après. Le brevet peut donc être vu comme une institution pouvant nuire au développement dans la mesure où il crée des situations de monopoles non-contrôlables. Si toutefois l'on considère qu'il a permis les investissements lourds du XIX^e siècle, en agissant comme une récompense à l'entrepreneur, il s'avère que cela est moins vrai dans la période récente : d'après une étude publiée par Fontana intitulée Reassessing Patent Propensity (2013), parmi les innovations récompensées

pour leur qualité sur la période 1977-2004, environ neuf sur dix n'ont jamais été brevetés. À contrario, il semble que les 6400 brevets émis par IBM en 2012 ne soient pas tant pour récompenser l'innovation que pour décourager l'entrée d'un concurrent potentiel sur le marché.

De même, il apparaît que le développement des pays avancés s'est fait, du moins en partie, dans un contexte protectionniste. Ainsi, les recettes des états provenant des tarifs douaniers représentaient jusqu'à dans les années 1840 de 30 à 40% de leurs recettes totales. S'il semble donc étrange de penser les pays en développement à diminuer leurs barrières tarifaires, il apparaît du moins que le droit de douane comme institution visant à protéger l'industrie nationale a des effets pervers dans les pays en développement, dans la mesure où il réduit la concurrence, donc n'incite pas à l'efficacité, ce qui a terme pèse sur la croissance potentielle. De plus, ces situations dans lesquelles la concurrence est diminuée créent des rentes dans les pays concernés, créant ainsi des inégalités indépassables dans le pays concerné. Dans ces pays (comme la Tunisie avant la chute du régime de Ben Ali), le protectionnisme n'est pas une stratégie de développement efficace, c'est-à-dire que les droits de douane sont une institution néfaste^{*}. Cette idée est notamment défendue par Balassa dans Comparative Advantage, Trade Policy and Economic Development (1989). Ainsi, il s'avère que certaines institutions, comme les brevets ou les barrières protectionnistes, peuvent nuire au développement des pays actuellement en développement. Cela nous amène à différencier le développement au XIX^e siècle et de nos jours.

Saurions-nous que les pays en développement doivent imiter les institutions ayant permis la croissance des pays avancés revient en

* on
suspçonnant
l'utilisation
des avantages
comparatifs

réalité à penser "toutes choses égales par ailleurs", ce qui est au moins en partie inadéquat ici, puisque dans une économie mondialisée, un pays ne peut espérer se développer rapidement qu'en participant à l'échange international (l'étude de Dollar et Kraay de 2004 intitulée Trade, Growth and Poverty montre que les pays globalisés (c'est-à-dire ouverts) ont en moyenne vu leur croissance dépasser de 1,2 point par an celle des pays fermés). Ainsi, les pays en développement pourraient se développer en "sautant" certaines étapes, c'est-à-dire en utilisant les dernières technologies inventées dans les pays du nord pour leur rattrapage économique (ce qui est défendu par Gerschenkron dans Economic Backwardness in Historical Perspective (1962)).

De même, s'il apparaît que le développement a changé de nature, les institutions le favorisant aussi: on ne peut que s'étonner du succès des stratégies mises en place par des régimes autoritaires comme le Chili de Pinochet, tant du point de vue de la croissance que de l'éducation (avec la mise en place du système éducatif prôné par Friedman), ce qui rejoint l'idée^{*} d'un développement dans des régimes autoritaires. Ainsi, selon Friedman, qui le défendit et le sentit, "le capitalisme est une condition nécessaire à la liberté, non une condition suffisante".

De ce fait, il apparaît que le développement économique ne suit pas des règles immuables; non seulement elles-ci sont difficiles à concevoir, mais en plus il s'avère que les changements du contexte économique mondial influencent grandement les stratégies qu'il faudrait choisir, donc les institutions à mettre en place. On pourrait même étudier la question à l'envers, et considérer que les institutions sont un fait du développement.

la la
liberté
un
plus
et.

* * *

S'il est vrai que ~~dans~~ les pays avancés (ou plus précisément la première vague d'industrialisation (dont la France et la Grande-Bretagne)) ont vu leurs institutions émerger avant que l'on puisse véritablement parler de décollage économique, cela semble moins évident pour le reste des pays ayant connu tôt ou tard une forme de développement. En effet, il semble que certains pays aient connu un développement avant l'émergence d'institutions comme l'Etat de droit (ou la démocratie en général) (1). On pourrait considérer que ce soit la croissance qui précéderait la constitution d'institutions démocratiques, elles-mêmes favorables au développement (2).

En Allemagne au XIX^e, il apparaît que l'unification politique est arrivée bien après la croissance économique, et que les institutions démocratiques sont en réalité arrivées à un stade où le développement du pays était déjà avancé. Ainsi, l'union allemande (Zollverein) a lieu bien avant la réunification. De même, en France, la stabilité politique n'est acquise qu'à partir de 1870 (malgré des tentatives de coup d'Etat), après un siècle marqué par trois révolutions (1789, 1830, 1848), deux régimes républicains, deux empires et une monarchie, ce qui n'a pourtant pas empêché la croissance économique de démarrer. On pourrait ainsi considérer que le marché s'auto-institutionnalise, pour reprendre les termes de Hayek dans Individualism and Economic Order (1948), c'est-à-dire que le développement du système capitaliste précède le développement

capitalisme marchand). Cette idée est toutefois insuffisante dans la mesure où le poids de l'état dans l'émergence des institutions favorisant le développement est non-négligeable.

On pourrait considérer que le développement économique va de pair avec le développement des institutions. Ainsi, la croissance économique, préalable à tout développement (car l'accroissement des richesses est indispensable à l'amélioration du bien-être, ne serait-ce que dans le but de subvenir aux besoins primaires), entraînerait un accroissement des exigences de la population (en matière de démocratie, de soins, de sécurité, etc), qui seraient la cause principale du développement d'institutions favorables au développement économique. Ainsi, les lois Bismarck de 1883-1884 sur la protection sociale (à l'origine du modèle d'assurance allemand) peuvent être vues à la fois comme un calcul politique mais aussi comme répondant à certains besoins de la population. Il s'agit bien là d'une institution (le système d'assurance sociale) favorable au développement dans la mesure où il permet une généralisation des soins, dans une croissance économique plus saine.

De nos jours, cet enchaînement semble avoir une certaine pertinence empirique si l'on s'intéresse à des régimes autoritaires. La croissance chinoise, portée par l'industrie, s'est faite dans un contexte politique spécial, où le marché est valorisé sans que le droit de propriété ou l'Habeas Corpus ne soient toujours respectés. On peut observer déjà les premières exigences de changement

au vu de manifestations de 2014 à Hong-Kong.

Ainsi, la croissance semble être un préalable nécessaire au développement d'institutions démocratiques permettant d'améliorer le bien-être de la population. Les institutions émergeraient donc afin d'adapter le pays aux exigences citoyennes.

*

* *

Il ressort donc que les institutions démocratiques (les droits fondamentaux et plus généralement l'état de droit) sont des conditions nécessaires au développement, mais non à la croissance ; des exemples récents semblent défendre les régimes autoritaires sur la question de l'efficacité économique, ce qui ne doit pourtant pas nous pousser vers l'idée qu'il faudrait préférer la dictature pour amorcer le développement. En réalité, il convient mieux d'analyser le développement comme l'aboutissement d'un processus de croissance ayant de lui-même incité la population à exiger des institutions démocratiques, faisant plus qu'encadrer le marché et permettre son fonctionnement. La démocratie serait donc le stade suprême du développement.